DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-94 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : FISCALITE

OBJET:

FISCALITE

DIRECTE LOCALE -

VOTE DU

DES 3

TAXES

TAUX 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène Nicole GIRAL, Bernard GRIMAUD, **CATHALA** LEGUEVAQUES, RATABOUIL, Jacqueline Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, **MONDRAGON**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 05 AVRIL 2023

AFFICHAGE EN DATE DU: 05 AVRIL 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 20 AVR. 2023 Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

- -François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François VERONIN-MASSET,
- -Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- -Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- -Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel RATABOUIL,
- -Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- -Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- -Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes des 3 taxes directes locales,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, qui prévoit dans l'article 16

de la loi des finances 2020 la suppression de la TH pour les habitations principales, les parts communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales. La TH sur les résidences secondaire quant à elle reste toujours applicable.

La sur compensation ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2022, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2021.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avis de la Commission des finances du 12 avril 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur les TFPB.

Taxe	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière	62.91 %	62.91 %
Taxe Foncier non bâti	81.26 %	81.26 %
Taxe Habitation	11.31 %	11.31 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connait chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

PRECISE que ces sommes seront reprises au budget 2023 et sur l'état de notification des taux d'imposition de 2023 des trois taxes locales (1259).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 20 AVR. 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 1 8 AVR, 2023

Par publication le : 20 AVR. 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 20 AVR. 2023

ID: 011-211100763-20230413-DB202394-DE